



" La peine capitale n'est pas justifiable sur le plan biblique "



© Libre de droits

Commentaire sur la déclaration de l'Armée du salut internationale sur la peine capitale (peine de mort).

En juin 2020, l'Armée du salut internationale a publié une [prise de position sur la peine capitale](#). Elle a été traduite pour la Suisse et publiée sur armedusalut.ch (voir le lien dans l'encadré bleu ci-dessous). La prise de position est sans équivoque : « L'Armée du Salut prône l'abolition de la peine capitale ». Elle « prend parti pour la vie, sans compromis ».

La peine capitale ne peut pas être justifiée bibliquement. L'Évangile parle d'espoir et de rédemption, de la valeur et de la dignité de la vie. « La rédemption et la transformation sont possibles pour tout être humain ». L'Armée du Salut rejette l'interprétation biblique selon laquelle Dieu ordonne la peine capitale.

La peine capitale n'est pas une alternative pour un État moderne à la punition des crimes graves. Les exécutions de personnes innocentes et les condamnations injustes en sont la preuve. L'Armée du Salut, en revanche, prône la justice réparatrice, qui consiste à restaurer des vies brisées.

Dans ce débat, la Commission pour l'éthique et la justice sociale de l'Armée du Salut Suisse a trouvé un lien avec la Suisse. Même si la peine capitale ne fait plus partie de notre système juridique depuis longtemps, de nombreuses personnes en Suisse risquent d'être expulsées vers leur pays d'origine et donc de faire l'objet de poursuites, voire d'être condamnées à la peine capitale – également en raison de leur foi (chrétienne).

Les personnes concernées sont souvent seules et n'ont pas les moyens de se payer une aide juridique. Dans l'Armée du Salut, nous avons affaire à ces personnes, dans nos communautés religieuses, nos bureaux sociaux, nos institutions ou aussi dans notre environnement personnel. Nous avons une responsabilité à leur égard.

Auteur

Michel Sterckx, Commission de l'éthique et de la justice sociale

Publié le

22.2.2021